Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise : SELA ABC INFIRMIER — 24 CHEMIN DES PECHERS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : BOIS DE NEFLES — 97490 STE CLOTILDE

SIRET : 5 0 1 0 1 5 6 4 8 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	1 895	016	1 895		
	Immobilisations corporelles*	028	81 389	030	64 077	17 311	23 721
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	**83 284**	048	**65 972**	**17 311**	**23 721**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	17 757	070		17 757	14 649
	Créances (2) — Autres * (3)	072	1 590	074		1 590	852
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	18 983	086		18 983	22 468
	Charges constatées d'avance *	092	2 526	094		2 526	482
	Total II	096	**40 855**	098		**40 855**	**38 451**
	Total général (I + II)	110	**124 139**	112	**65 972**	**58 167**	**62 171**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500	7 500
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	750	750
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	34 620	25 144
	Résultat de l'exercice	136	**(2 552)**	**9 476**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**40 318**	**42 870**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		111
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 803	2 278
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 11 059)	172	15 046	16 912
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**17 849**	**19 301**
	Total général (I + II + III)	180	**58 167**	**62 171**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	799
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SELA ABC INFIRMIER

Société d'exercice libéral au capital de 7 500 €
Siège social : 24 Chemin des Pêchers, Bois de Nèfles – 97490 Sainte-Clotilde
SIRET : 501 015 648 00014

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat

L'an deux mille vingt-trois, le 15 Avril , à 10 heures,
Au siège social susvisé,

Les associées de la société SELARL ABC INFIRMIER se sont réunies en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance, à savoir :

- Madame Anne Pascale CLAIN RUBENS, née le 16 août 1979, demeurant 26 Chemin des Pêchers, 97490 Sainte-Clotilde, propriétaire de 1 050 parts sociales, soit 50 % du capital social ;
- Mademoiselle Sophie CLAIN, demeurant 27 Chemin des Papayes, 97490 Sainte-Clotilde, propriétaire de 1 050 parts sociales, soit 50 % du capital social.

L'ensemble des associées, représentant la totalité des parts composant le capital social, étant présentes, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Anne Pascale CLAIN RUBENS, en sa qualité de gérante, préside la séance.

ORDRE DU JOUR

— Rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
— Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
— Affectation du résultat de l'exercice ;
— Quitus à la gérance ;
— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La présidente rappelle que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été tenus à la disposition des associées dans les délais légaux, et donne lecture du rapport de gestion.

Ces formalités remplies, la présidente déclare l'assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur les questions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION
Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Ces comptes font apparaître une perte comptable de l'exercice de 2 552 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître :

Libellé	Montant
Report à nouveau avant affectation	34 620 €
Perte de l'exercice clos le 31/12/2022	– 2 552 €
Report à nouveau après affectation	**32 068 €**

En conséquence, l'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 2 552 €, en totalité au compte « Report à nouveau », qui se trouve ainsi porté de 34 620 € à 32 068 €.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION
Quitus à la gérance

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associées.

Madame Anne Pascale CLAIN RUBENS
Gérante et associée



Mademoiselle Sophie CLAIN
Co Gérante et associée



DGFiP N° 2033-C2023

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SELA ABC INFIRMIER**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 895	412		414		416	1 895	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 628	442		444		446	1 628	
	Installations générales agencements divers	450	45 216	452		454		456	45 216	
	Matériel de transport	460	7 714	462		464		466	7 714	
	Autres immobilisations corporelles	470	26 032	472	799	474		476	26 831	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	**82 485**	492	**799**	494		496	**83 284**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500	1 895	502		504		506	1 895
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 628	532		534		536	1 628
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	30 411	542	2 908	544		546	33 318
	Matériel de transport	550	4 560	552	1 774	554		556	6 334
	Autres immobilisations corporelles	560	20 271	562	2 526	564		566	22 797
TOTAL		570	**58 764**	572	**7 208**	574		576	**65 972**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SELA ABC INFIRMIER** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	25 142
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	17 525
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	17 525		
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2023

Désignation de l'entreprise : **SELA ABC INFIRMIER** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012022** et clos le : **31122022** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	219 357
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	**219 357**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**111**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	11 879
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	18 842
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**30 721**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**188 747**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	188 747

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	219 357
Effectifs au sens de la CVAE				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 501015648000014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SELA ABC INFIRMIER**

ADRESSE (voie) **24 CHEMIN DES PECHERS** **BOIS DE NEFLES**

CODE POSTAL **97490** VILLE **STE CLOTILDE**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom patronymique **RUBENS** Prénom(s) **Anne Pascale**
Nom marital **CLAIN RUBENS** % de détention **50,00** Nb de parts ou actions **50**
Naissance : Date **16081979** N° département **974** Commune **ST DENIS** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **26** Voie **Chemin des Pechers**
Code postal **97490** Commune **STE CLOTILDE** Pays **FRANCE**

Titre (2) **MLE** Nom patronymique **CLAIN** Prénom(s) **SOPHIE**
Nom marital % de détention **50,00** Nb de parts ou actions **50**
Naissance : Date N° département **974** Commune **ST DENIS** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **27** Voie **Chemin des Papayes**
Code postal **97490** Commune **STE CLOTILDE** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.